



**Un contrat d'assurance-vie
multisupport,**

Il vous permet de répartir le capital sur plusieurs supports d'investissement, allant des plus prudents, comme les fonds en euros, aux plus dynamiques, tels que les actions.

Polyvalent et flexible,

Il vous offre la possibilité de moduler, au fil du temps et selon l'évolution de vos objectifs, le juste équilibre entre la protection de votre capital et la recherche de performance.

**Qui répond à vos objectifs
et vos préférences,**

Comme par exemple se constituer un capital, valoriser son patrimoine à moyen ou long terme, disposer de revenus complémentaires à terme ou protéger ses proches au travers d'une clause bénéficiaire adaptée.

**Tout en bénéficiant d'un cadre juridique
et fiscal avantageux.**

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets.

**Disponibilité,
écoute et confiance**

Monceau
Épargne

Contrat d'assurance-vie multisupport

monceauassurances.com

Suivez-nous   

Les atouts du contrat Monceau Épargne

- Vous avez accès à différentes classes d'actifs (immobilier, obligations, convertibles, actions, capital investissement) et à une diversification géographique (Europe, international), dont certains respectent les critères de la finance durable.
- Vous pouvez choisir entre deux modes de gestion : Gestion pilotée avec mandat d'arbitrage et la Gestion libre.
- Le contrat garantit le versement d'un capital décès supplémentaire, pouvant aller jusqu'à 40 000 euros par adhésion, versé aux bénéficiaires en cas de décès entre le 12^{ème} et le 69^{ème} anniversaire de l'assuré.
- Le contrat est éligible au régime fiscal de l'épargne handicap sous conditions ; donnant ainsi une réduction d'impôt conformément aux dispositions de l'article 199 septies du Code général des impôts.

La souplesse du contrat

- Réalisez des versements ponctuels ou programmés à tout moment.
- Changez de mode de gestion gratuitement.
- Effectuez, dans le cadre de la gestion libre, des arbitrages entre les supports.
- Obtenez des revenus complémentaires par des rachats, partiels ou programmés, avec une fiscalité avantageuse.
- Actualisez la clause bénéficiaire de votre contrat en fonction de votre situation familiale et patrimoniale, afin de transmettre à votre décès les capitaux.



Un espace client personnel

Votre espace personnel et confidentiel permet d'accéder à vos contrats en temps réel, de suivre vos opérations et de consulter vos relevés de situation.

L'investissement sur un support en unité de compte présente un risque de perte en capital. Sa valeur n'est pas garantie et est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et, ou, immobiliers.

Les modes de gestion

- **Gestion pilotée avec mandat d'arbitrage :** L'assureur sélectionne pour vous une allocation d'actifs qui correspond à vos objectifs d'investissement, votre horizon de placement et votre tolérance aux risques. Il procède à des arbitrages semestriels entre les supports¹ afin de maintenir dans le temps cette allocation.
- **Gestion Libre :** Vous sélectionnez et ajustez vos supports en fonction de vos objectifs et de votre tolérance au risque, ce qui vous offre une plus grande liberté et flexibilité dans la gestion de votre épargne.

Ce mode de gestion vous offre la possibilité de mettre en place gratuitement une option de « *sensibilisation progressive de l'épargne* ». Cette option consiste à lisser dans le temps les points d'entrée sur les marchés financiers afin de réduire les risques associés.

⁽¹⁾ à l'exception des supports non-côtés et ceux adossés à la SCI.

La simplicité et transparence des frais

- Frais d'entrée lisibles.
- Frais de gestion optimisés.
- Pas de surcoût en gestion pilotée avec mandat d'arbitrage.
- Deux arbitrages gratuits par an en gestion libre.

